A&C GROUP
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 35 avenue Saint Philippe
06410 BIOT

R.C.S. ANTIBES 882 822 000

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice d'un montant de trente-neuf mille sept cent trois euros (39 703 €) en totalité au compte « **Report à nouveau** ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois précédents exercices.

« Pour extrait certifié conforme »
Monsieur Charles GARCIA
Gérant associé unique

pour extrait certifié conforme

A&C GROUP
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 35 avenue Saint Philippe
06410 BIOT

R.C.S. ANTIBES 882 822 000

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifié conforme
à l'original

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | A&C GROUP - SIREN : 882822000 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

							Exercice N clos le 31/12/2025
	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	42 340	030	37 538		4 802
	Immobilisations financières (1)	040	3 834	042			3 834
	TOTAL I (5)	044	46 174	048	37 538		8 636
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	5 362	052			5 362
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	897	066			897
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	49 355	070	1 880		47 475
	Créances autres (3)	072	25 727	074			25 727
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 141	086			33 141
	TOTAL II	096	114 481	098	1 880		112 601
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	160 655	112	39 418		121 237

	PASSIF					Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	1 500
	Ecarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	150
	Réserves réglementées				130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...		131		132	
	Report à nouveau				134	-277 597
	Résultat de l'exercice				136	39 703
	Subventions d'investissement				137	
	Provisions réglementées				140	
				TOTAL I	142	-236 244
Provisions pour risques et charges				**TOTAL II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	37 748
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	11 704
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	117 500
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	56 820	172	154 176
	Comptes courants d'associés				173	12 565
	Autres dettes				175	23 790
	Produits constatés d'avance				174	
				TOTAL III	176	357 481
				TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	121 237

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	3 341
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A&C GROUP - SIREN : 882822000										☐
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue biens						215		214		
Production vendue services						217		218		286 932
Production stockée								222		
Production immobilisée								224		
Subventions d'exploitation reçues								226		735
Autres produits								230		5 008
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		292 675
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		
Variation de stock (marchandises)								236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		119 587
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		-1 126
Autres charges externes			dont crédit-bail mobilier			immobilier		242		97 959
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	855	244		2 412
Rémunérations du personnel								250		23 062
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252		7 019
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		2 083
Dotations aux dépréciations								256		
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		1 976
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)								264		252 972
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		39 703
Produits financiers					(III)			280		
Produits exceptionnels					(IV)			290		
Charges financières					(V)			294		
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300		
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)			306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		39 703
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	39 703	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles					322				
	Impôts et taxes non déductibles					324	1 645			
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989					
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993					
	Bassins urbains à dynamiser -- BUD	992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	41 348	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables		268 034						360		41 348
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372		

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **121 237,29 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **39 703,03 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :
La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **A&C GROUP** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.